

TOPONOMASTIQUE

Prémontré

Le 25 décembre 1121, les premiers chanoines réguliers prémontrés émettaient leurs vœux de religion à Prémontré, dans le Nord de la France actuelle ¹⁾.

Evidemment, la dénomination latine *Praemonstratenses* indiquant ces premiers religieux institués « secundum Evangelia, secundum Actus Apostolorum et secundum propositum Sancti Augustini », tire son origine de « Prémontré » comme, par exemple, les dénominations « Cisterciens », « Camaldules », tirent la leur des lieux respectifs « Cîteaux », « Camaldoli », en mémoire du premier berceau de ces ordres monastiques. A ce sujet, rappelons les termes employés par Saint Norbert lui-même : « ... veni in terram quam monstravero tibi [Godefrido]. Venit ergo ad locum juxta nomen suum a Domino praemonstratum, electum et praedestinatum, ubi et origo Ordinis nostri coepit » ²⁾.

Nous nous efforcerons maintenant de montrer que dans l'étymologie de Prémontré, se reflète probablement la traduction latine d'un toponyme préhistorique « antiquitus » du type gaulois *Argento-ratum* ³⁾ dont la phase latine *Praemonstr[at]um* et l'évolution successive française « Prémontré » seraient un écho fidèle.

¹⁾ D'après une simple computation chronologique basée sur le calendrier julien en usage à cette époque, en 1121, le jour de Noël était un dimanche.

²⁾ Cfr *Vita Godefridi*, Comitis de Cappenberg (1150-1155), éd. M. G. H. SS. XII, p. 525.

³⁾ Selon Fr. MULLER IZN, *Altitalisches Wörterbuch*, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1926, le toponyme *Argento-ratum*, « Bourg Blanc », paraît avoir été changé par les Alamans en *Strassburg*, « chemin de défense », « enceinte fortifiée ». Probablement dans notre toponyme Prémontré également, qui est un terme descriptif, se sous-entend une expression du type « volonté de Dieu », outre aux paroles communes « lieu », « cité », « terre » et semblables. Cfr *Paris* < [Lutetia] Paris [iorum civitas],

Une remarque préliminaire s'impose. Au XII^e siècle, l'actuel toponyme Prémontré indiquait une vallée du type « bocage » faisant partie d'un « vallon de la forêt de Coucy » à 20 Kms de Laon (Lugdunum ou Laudunum) sur l'Aisne. Il était peut-être anciennement représenté par un mot désignant les vastes « plaines » du Soissonnais (Noviodunum) qui constituaient le centre de la tribu gauloise des Suessiones. Il est certain qu'en 1120, l'endroit appelé Prémontré était aussi vivant et connu que Cîteaux et Camaldoli déjà cités. Du reste, ses caractéristiques et son emplacement sont clairement délimités. « ... Elegit [Norbertus] locum valde desertum et solitarium, qui ab incolis antiquitus Praemonstratum vocabatur » ⁴⁾. Puisqu'il s'agit d'un toponyme descriptif, quels peuvent en être l'étymologie et le sens ?

Jusqu'à ce jour, deux étymologies retiennent l'attention.

Selon la première étymologie le mot composé *pré-montré* viendrait de l'expression « de près montré », c'est-à-dire, « vu de près ». Selon la seconde étymologie le même mot composé *pré-montré* viendrait de deux mots latins *prātum* et *monstratum*, c'est-à-dire, « pré montré ».

Comme on le voit, les équations suivantes: a) *pré* du français [au] *près* ou *de près* ; b) *pré* du latin *prātum* ⁵⁾ s'équivalent en ce sens qu'elles sont formulées empiriquement. En d'autres termes, on se trouve en présence d'étymologies déduites de ressemblances ou de coïncidence phonétiques apparentes, par conséquent fallacieuses et illusoire, non basées sur les lois de la linguistique. Les savants du Moyen-Age ne pouvaient suivre une méthode autre

⁴⁾ Voir *Vita Norberti Archiep. Magdeburgensis* (Vita A, circa 1150), éd. M. G. H. SS. XII, p. 679.

⁵⁾ Au sujet de l'étymologie de la phase latine *prātum*, « pré », les linguistes sont d'accord sur les étymologies suivantes: latin *prātum* (pratus) < *prātom* < indo-européen **pra-* « plier, fléchir »; grec *πραῦς, πρᾶός* « doux ». En outre, de *prātum* dérivent les formes *prātenis*, « mis en pré », *prātenis, entis*, « paissant ». Cfr Alois WALDE, *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, II B., Walter de Gruyter & Co, Berlin-Leipzig, 1926, p. 86, et A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, C. Klincksieck, Paris 1939. Quant à l'étymologie de la phase française *pré* < latin *prae* (prai), il est opportun de rappeler que *prae-* peut devenir *pre* devant une voyelle: *preustis* pour « *praeustis* » (Virgile, *Enéide*, VII, 524) ou se contracter devant *-e-*: *prendo* pour « *prae-h-endo* », mais reste *-ae-* dans la composition avec des verbes: *prae-ire*. Cfr E. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire susmentionné*, sous le préfixe latin *prae-*.

que l'empirique. Conçue par Platon dans son *Cratyle*, on la retrouve dans le *Glossarium* de Papias ; suivie par Ugucione de Pise dans ses *Magnae Derivationes*, elle est aussi employée par d'autres auteurs d'œuvres analogues, qui constituaient les canons de recherches étymologiques au XII^e et XIII^e siècles.

A ces systèmes, se rattache l'équation non fondée de l'historien Herimannus. D'après ce dernier, la préposition latine *prae* équivaldrait au substantif *prātum*. Il écrit : « Episcopus Laud[unensis] duxit eum [scilicet Norbertum] in silvam Vosagum, ostenditque ei in ipsa locum quemdam, qui pratum monstratum vel Praemonstratum vocatur » ⁶⁾. Notons que de semblables étymologies sont très fréquentes même avant la création de la linguistique, laquelle inclut la toponomastique. Citons quelques exemples qui se retrouvent dans le corps du texte des *Sermones dominicales* ⁷⁾ de saint Antoine de Padoue.

Aquilo dictus quasi aquas ligans.

Luna dicta quasi luminum una.

Terra quae dicitur a tero, teris.

Mulier a mollitie sic dicta.

Ces étymologies, auxquelles on pourrait en ajouter d'autres, sont indubitablement le résultat de ressemblances de sons, pour lesquelles notre Herimannus ne peut se référer qu'à une coïncidence, par laquelle il est d'accord avec ses contemporains pour soutenir que *prae* = *prātum*.

Il se peut que l'ancien toponyme Prémontré ait changé de nom comme, par exemple, « Augusta Taurinorum » est devenu *Torino* et « Felsina » *Bologna*. Les habitants de Coucy-le-Château et des environs auraient appelé cette plaine *praerie* ou même *pré* ; mais cette supposition est, hâtons-nous de le dire, en contradiction complète avec la dénomination « Prémontrés » dérivant de *Praemonstratenses*.

⁶⁾ Herimanni LAUDUN., *De miraculis S. Mariae Laudunensis*. Lib. III (1149), éd. M. G. H. SS. XII, p. 656.

⁷⁾ Cfr A. M. LOCATELLI, *S. Antonii Patavini, Thaumaturgi Incliti, Sermones Dominicales*, etc., Typ. Seminarii patavini, 1895. Les quatre exemples d'étymologies du saint Docteur évangélique de Padoue se retrouvent respectivement aux pages 202, 212, 106, 14. Naturellement, ce sont des racines qui, appartenant à la première moitié du XIII^e siècle, contrastent avec la discipline linguistique, laquelle remonte, comme on le sait, à Franz Bopp et Wilhelm von Humboldt.

La ressemblance entre le français *feu* et l'allemand *Feuer* (feu) paraît indiscutable. Cependant, la loi de la rotation des sons (Lautverschiebungsgesetz) prouve qu'elle n'est qu'apparente et fortuite : la phase allemande *Feuer* est la continuation d'une phase indo-européenne provenant d'une base ou origine archaïque **p-*, conservée dans le mot grec πῦρ, tandis que la phase française « feu » est la continuation de la forme latine *foc-um*. Ce phénomène linguistique est dû à ce que, à l'aspirée allemande *F-* ne peut correspondre que la faible indo-européenne **p-*. On peut observer le même phénomène en ce qui concerne le préfixe français *pré-* du toponyme *Prémontré*, dans les innovations suivantes :

Français *pré* < latin *prae-*, « avant », mais français [a] *près* < latin *ad pressum* « auprès »,

Français *pré* < franç. *prael* < latin *prätellum* pour *prätulum* « petit *pré* ».

Pourtant, l'évolution française *pré* « prairie » ⁸⁾ est une forme récente qui, après le XII^e siècle, substitua les formes françaises contemporaines de notre toponyme *Prémontré* *prael*, *praius*, à côté de la phase française *preaus*, « lieu de récréation », « cour de prison », « cour » en général.

D'autre part, faire dériver le mot *Prémontré* de « **prael-montré* » est un anachronisme que l'absence d'exemples correspondants rend d'ailleurs insoutenable.

Confrontons la table suivante :

Le mot français « *pré-montré* » se retrouve dans les documents du X^e siècle avec origine latine « *prae-monstr-at-um* ».

Le mot français « *pré-munir* » se retrouve dans les documents du XIV^e siècle avec origine latine « *prae-munire* ».

Le mot français « *pré-méditer* » se retrouve dans les documents du XVI^e siècle avec origine latine « *prae-meditari* ».

Le mot français « *pré-maturé* » se retrouve dans les documents du XVII^e siècle avec origine latine « *prae-maturatum* » ⁹⁾.

Comme on le voit, les mots français composés avec le préfixe *pré* représentent l'évolution de la forme latine *prae*, qui n'a rien

⁸⁾ La phase française *prairie* se retrouve dans les documents du XII^e siècle. De cette forme fut fabriquée, au XVIII^e siècle, le mot *prairial* correspondant au neuvième mois du calendrier républicain.

⁹⁾ Pour les phases archaïques des mots français, cfr Ernst GAMILLSCHEG, *Etymologisches Wörterbuch des französischen Sprache*, C. Winter, Heidelberg 1928, sous les mots respectifs.

de commun avec la particule française [a]près dérivant du latin *ad pressum*, ni avec le substantif français pré ou prairie susmentionné. Cela étant donné, nous pouvons relever que le toponyme Prémontré manifeste clairement son origine romane et qu'il représente la continuation de la phase latine *prae-monstr[at]um*, qui est un composé du verbe latin « mōnstro ».

Il ne sera pas superflu de rappeler que le verbe *praemonstro* se retrouve chez les classiques dans le sens de « montrer devant », « mettre devant les yeux », « enseigner » (Lucrèce), « annoncer », « présager », « prédire » (Cicéron). A *praemonstro*, se rattache, par affinité de sens, le verbe *prae-moneo*, « avertir », « aviser anticipativement » (Cicéron), « présager », « pronostiquer » (Plaute).

Il est probable que la forme latine *praemonstratum* a pu indiquer, avant la conversion des Gaulois de Soissons (Augusta Suesionum) au christianisme, une localité sacrée, où les prêtres de la grande mère des dieux Rhéa Cybèle, « présageaient » ou « annonçaient » la volonté des dieux au sujet de la vie des Gaulois.

Aussi bien le verbe *moneo*, venant de *mens*, que le verbe *monstro*, se rattache à *monstrum* « ut Aelius Stilo interpretatur, a monendo dictum est, velut monstrum. Item Sennius Capito, quod monstret futurum et moneat voluntatem deorum »¹⁰). En ce sens, la parole *monstro* est considérée comme une terme religieux, caractérisé par l'infixe *-strum* comme, par exemple, *lu-strum* « victime d'expiation », « purificatrice », le composé *lu-str-alis* et autres termes semblables. Les paroles en *-strum* expriment, sans aucun doute, l'idée d'un prodige se rapportant à la volonté des dieux ou à des concepts d'êtres ou d'objets surnaturels¹¹).

Tel est bien le sens pré-chrétien du verbe *prae-monstro* qui, à l'époque de l'affirmation des idiomes néo-latins en France et sous l'influence d'autres toponymes romanisés, survivra dans la toponomastique de l'Île-de-France sous la forme « Prémontré » bien qu'il ne reste aucune trace de son sens originel hiératique et qu'il ait revêtu le sens commun de « indiquer », « désigner », « montrer »¹²).

Toutefois, la romanisation de ce toponyme, quelle qu'en ait

¹⁰) P. Fest., 122, 8.

¹¹) A propos de cet argument, cfr le *Dictionnaire* cité.

¹²) A la forme française *montrer* correspondent les expressions archaïques *moster* et *moustrer*.

été l'origine, doit être apparue à saint Norbert et à ses premiers disciples comme une voix providentielle, leur indiquant la *volonté de Dieu* de choisir ce lieu comme point de départ du nouvel ordre monastique: car il se présentait comme une vallée solitaire et déserte, vraiment idéale « ne dissolutio inutilium divagationum suavitatem virtutum, interna dulcedine divinorum myteriorum gustatam, auferat » ¹³).

En conclusion, le toponyme français *Prémontré*, qui remonte probablement au X^e siècle de l'ère chrétienne est, en tant qu'évolution de la phase latine *prae-monstratum*, un mot composé des éléments *pré* (français) dérivé du latin *prae-* et *montré* (français) du latin *monstr[at]um*.

Quant au sens de *Prémontré*, nous pouvons observer que la présence de l'infixe caractéristique *-strum* révèle l'expression d'un concept religieux ou surnaturel qui donne l'équation *monstrum*, *mon[e]strum* (latin), « prodige », impliquant naturellement des prédictions du futur et des avertissements de la volonté des dieux. Dans notre cas particulier, le toponyme *Prémontré* peut être interprété « lieu où se révèle la volonté de Dieu ».

De cette façon, on semble pouvoir concilier les expressions *ut monstret futurum* et *ut moneat voluntatem deorum*, résumés dans le sens primitif de *prae-monstrare* = *prémontré* de l'époque pré-chrétienne, avec la conception chrétienne relative à l'orientation des nouveaux religieux vers l'« arcta via coeli », laquelle « ad veram perducit patriam, quam Christus, moriendo et vivendo, opere et verbo, ... strenue praemonstravit » ¹⁴).

SUMMARIVM.

Français *pré* = latin *prātum*.

Les mots français composés du préfixe français *pré* (du latin *prātum*) sont postérieurs au XII^e siècle.

Ce sont:

- a) *préau*, trouvé dans les documents du XII^e siècle dans le sens de « lieu de récréation » ;
- b) *prael* ; *praius*, « petit pré » ;
- c) prairie « pré » ;
- d) « prairial » correspondant au IX^e mois du calendrier républicain.

¹³) Cfr *Sermo SS. P. Norberti* de l'édition Van der Sterre (1622).

¹⁴) Cfr *Sermo SS. P. Norberti* cité.

Tous les autres mots qui commencent par *pré-* représentent la continuation de la particule latine *prae-* « avant », « anticipativement » et semblables. La thèse selon laquelle le mot français *prémontré* dériverait du latin *pratum* + *monstratum* est insoutenable parce que anachronique, vu que la forme française *pré*, considérée comme la continuation de la phase latine *prātum* remonte seulement au XII^e siècle, tandis que le toponyme *Prémontré* remonte à une époque antérieure à ce siècle. De cette façon, il ne reste que l'étymologie : français *pré-* = latin *prae* (*prae*, *pro*) + *montré* (« lieu indiqué par la volonté de Dieu »).

En conclusion, *Prémontré* = « Lieu indiqué par la volonté de Dieu », selon les païens : « pour prédire le futur » ; selon le saint Fondateur du nouvel Ordre : « pour la formation de futurs religieux tendant à la sanctification personnelle et à celle du prochain ». Il se peut que le sens pré-chrétien ne fût pas inconnu de saint Norbert.

Padova.

Prof. Giuseppe PICCOLI

(Traduction de l'italien
par Georges ROLAND, o. Praem.)
